



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

- **VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- **VU** le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;
- **VU** l'arrêté du 30 décembre 1994 relatif aux spécialités, aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- **VU** l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de
la Vienne

Division
des Examens
et Concours

DEC 1 - n° 2024-09

Article 1 : Le jury du concours externe commun pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe est ainsi constitué pour la session 2024 :

Présidente du jury : Mme Delphine PIONNIER, attachée d'administration hors classe, Rectorat- Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne

Membres du jury :

- M. Mohamed AL QADIRI, ingénieur d'études, Rectorat - Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne
- Mme Sarah AZAN, enseignante, Collège Elisée Mousnier - Cognac
- M. Eric BARJOLLE, IA-IPR, Rectorat - Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne
- M. Patrice BOISSONOT, professeur, Collège Gérard Philippe - Chauvigny
- Mme Emmanuelle CABIOCH, enseignante, Collège Jardin des Plantes - Poitiers
- Mme Céline CAILLE, enseignante, Collège François Rabelais - Poitiers
- Mme Lucie CAMUS, professeure, Collège Maurice Calmel - Marans
- M. Yann CANTIN, professeur, Collège Arthur Rimbaud - Latillé
- Mme Valentine CHARTIER, professeure, Collège St Exupéry - Jaunay-Marigny
- M. Fares CHENIGUER, principal, Collège Théophraste Renaudot - Saint-Benoit
- M. Michel DURAND, IA-IPR, Rectorat - Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne
- Mme Estelle FERRON, professeure, Collège Gérard Philippe - Chauvigny
- Mme Nelly GABILLAT, ingénieure d'études, Rectorat - Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne
- Mme Marie-Aude GABORIAU, professeure, Collège Isaac de l'Etoile - Poitiers
- Mme Magalie GOUDEAU, professeure, Collège La Providence - Poitiers
- M. Xavier GUSTIN, administrateur, Lycée Nelson Mandela - Poitiers
- Mme Béatrice LALLEMAND, professeure, Collège Jean Rostand - Neuville du Poitou
- M. Charles-Edouard LI SEN LIE, enseignant, Collège George Sand - Châtellerauld
- M. Christian LORIN, attaché principal d'administration, Rectorat - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Vienne

- Mme Morgane LOUBOUTIN, enseignante, Collège Jean Monnet - Lusignan
- Mme Karine MAITRE, professeure, Collège Marc Chagall - Dompierre sur Mer
- M. Philippe MOINE, professeur, Collège Jules Verne - Buxerolles
- Mme Fabienne VARENNE, ingénieure d'études, Rectorat-Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 5 avril 2024

Bénédicte Robert

Rectrice de l'académie de Poitiers

Pour la rectrice et par délégation.
Le secrétaire général d'académie.

JEAN-JACQUES VIAL